

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT SPORT POUR LE MARATHON DANS LE CADRE
D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est un partenaire actif de la manifestation organisée par l'Association Marne – et – Gondoire Athlétisme et intitulée « Marathon en Marne et Gondoire » qui se déroule chaque année au printemps.

Afin d'organiser en amont cette manifestation et faire le lien avec l'ensemble des partenaires, la communauté fait appel à un fonctionnaire territorial, professionnel de la filière sportive qui assure chaque année la coordination de la préparation du marathon avec l'association, les bénévoles et les partenaires publics et privés permettant le déroulement de cette fête populaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le recrutement d'un intervenant sport pour le Marathon dans le cadre d'une activité accessoire,

poste	statut	libellé, fonctions poste ou emploi	grade	filière	catégorie
68	Activité accessoire	Intervenant sport	Conseiller territorial des APS	SPORT	A

- ❖ **FIXE** l'indemnité accessoire de l'intervenant sport pour l'organisation du Marathon de Marne et Gondoire à 553 € brut mensuel pour une mission de 7 heures par mois du 13 septembre 2022 au 30 juin 2023.
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.